

261105

**Occupation de la salle des mariages – Maison communale de Roux
Question de Monsieur le Conseiller Gérard Monseux**

Il me revient que la salle des mariages de la Maison communale de Roux sera très prochainement condamnée pour accueillir des services de notre police communale.

Si je peux comprendre le souci d'accueillir correctement nos agents, j'estime que le choix est loin d'être judicieux. J'ai déjà indiqué que d'autres solutions existent et je m'étonne qu'il ne me revienne aucun écho sérieux de mes propositions.

Je maintiens qu'il serait hautement regrettable de sacrifier un lieu agréablement rénové il y a 15 ans et qui, outre l'accueil de cérémonies diverses dont bien évidemment les mariages et les noces, constitue un endroit mettant en valeur le patrimoine rovien.

Ainsi, deux superbes peintures d'un peintre rovien rappelant les paysages d'antan ainsi qu'un plan cadastral dit plan « Poppe » de 1854 ornent notamment les murs de la salle.

C'est le seul endroit à Roux où l'on peut encore accueillir dignement une manifestation officielle.

J'insiste donc pour qu'une autre solution intervienne afin que cette belle salle ne soit pas sacrifiée sur l'hôtel d'une rationalité aveugle et donc stupide.

Je pense enfin, Monsieur le Bourgmestre, que je peux être de bon conseil pour vous aider dans vos démarches et espère de tout coeur que vous éviterez le massacre annoncé.

J'insiste tout particulièrement car la section roviennne ne possède guère de lieux symboliques rassemblant autour d'eux la population qui, comme annoncé couperait des racines amenant progressivement la mort de l'arbre et la sécheresse patrimoniale.

Réponse de Monsieur le Bourgmestre Eric Massin

Le déménagement du poste de police de Monceau vers la MCA de Roux est une décision ni souhaitée ni voulue par la direction de la zone de police. Pour bien cerner l'ensemble de la problématique il me semble opportun de rappeler le contexte général dans lequel ce déménagement futur s'inscrit.

Quant à l'obligation de déplacer le personnel du poste de police de Monceau :

La nécessité de déplacer le personnel du poste de Monceau n'est pas nouvelle. Différentes visites de la médecine du travail, du SIPP, des organisations syndicales mettent en exergue depuis des années l'état déplorable et inadmissible des conditions de travail. Rappelons ainsi les conclusions des :

Visite de la médecine du travail en février 2007

Le commissariat de Monceau est à bien des niveaux indigne d'un corps de police.. ces conditions de travail sont inacceptables pour le personnel (présence de cafards, de rats,...)... Une rénovation en profondeur ou un déménagement vers de nouveaux locaux de travail (ce qui serait probablement plus judicieux) s'impose en tous cas dans les plus brefs délais.

Rapport du SRI du 30 septembre 2008

dont la conclusion se résume par : « la sécurité des occupants est compromise ».

Visite de février 2010

cellule de garde à vue n'est plus opérationnelle, les locaux sont totalement inadéquats...immeuble fortement dégradé par l'humidité ascensionnelle ... taux d'humidité à saturation avec présence de moisissures... en conclusion : les points de non respect du RGPT sont nombreux et fondamentaux.

Visite du 9 mai 2011

Nous ne pouvons que confirmer l'état de vétusté et d'insalubrité des locaux dans leur ensemble, le non respect du bien-être et de la sécurité du personnel et des visiteurs. Le SIPP recommande une rénovation en profondeur ou un déménagement vers d'autres locaux dans les plus brefs délais.

Avis de prévention mai 2012

confirmation du rapport de mai 2011... les installations actuelles dans l'état ne répondent plus aux normes de salubrité et de sécurité requises. Le SIPP recommande que soient trouvées, dans l'urgence, des mesures afin de permettre au personnel de travailler dans des conditions minimales de salubrité et de sécurité.

Compte tenu de ces différents avis, le président de la Cocoba police s'est engagé auprès des organisations syndicales représentatives à trouver une solution d'ici la fin de l'année.

Quant au choix de la nouvelle implantation :

Il est clair que la décision à prendre d'ici la fin de l'année sera une mesure transitoire dans la mesure où à terme, l'objectif reste la centralisation du district ouest à Marchienne-au-Pont en maintenant un point de contact police au sein de la MCA de Monceau conformément à la décision du Conseil Communal prise dans le cadre du plan de gestion de la zone de police. Cette centralisation ne sera possible qu'avec la création de la cité administrative.

Dans l'attente, il importe donc de trouver une solution à court terme qui ne soit pas génératrice de coûts trop importants.

Une piste avait été examinée dans le cadre du déplacement du bureau d'étude de Marchienne vers Lodelinsart. L'idée était de transférer les services de police de Marchienne, de Monceau et de Jumet Gohyssart dans les installations actuelles du bureau d'étude.

Finalement, après analyse, cette piste n'a pas été retenue. Le site accueillera l'inspection médicale scolaire qui devait également être déplacée.

Quant à la piste actuelle du poste de Roux

Tenant compte de cette décision, les services de l'administration ont proposé à la zone de police d'intégrer la MCA de Roux compte tenu du fait que dans le cadre du plan de gestion ville, cette MCA n'accueillera plus de service citoyen à partir du début 2013, conformément au plan de gestion ville. Le poste de Monceau pourrait donc rejoindre temporairement le poste de police de Roux sans que cela n'engendre le moindre coût. A priori, dans cette hypothèse, il n'est pas prévu que les policiers utilisent la salle des mariages pour en faire des espaces de travail.

Quant aux autres pistes évoquées, à savoir la maison culturelle et la bibliothèque, elles sont actuellement examinées par l'administration mais ne sont pas, a priori, retenues dans la mesure où l'école de Roux est dans un plus mauvais état que Monceau et il n'est pas prévu de déplacer la bibliothèque ni le centre culturel.